

COMMISSION JURIDIQUE

Additif à la Réunion du 20 Novembre 2024

Présents : Mme RETOURNE, MM DEFOSSEZ, DUCANSEL, FOURE, LEBoue, PATTE, POLET, SINOQUET.

Absents : MM CANDAS, CAUVIN, NOTEL

ENTENTES EN EQUIPES DE JEUNES

La commission valide les ententes enregistrées à ce jour.

Une vérification des effectifs au 1er novembre 2024 a été faite.

La commission rappelle quelques recommandations :

Elle prend en exemple une équipe évoluant en U15

Club engagé seul dans la compétition U15	Club engagé en entente dans la compétition U15
Les joueurs U15 Garçons ou Filles en illimité Les joueurs U14 Garçons ou Filles en illimité Seulement 3 joueurs U13 Garçons ou Filles	Les joueurs U15 Garçons ou Filles en illimité Les joueurs U14 Garçons ou Filles en illimité Aucun U13 Garçons ou Filles

Catégorie	Nombre Minimum de Joueurs par club en entente
U6 à U9	3
U10 à U13	4
U14 à U18	6

La commission précise que l'entente peut participer aux compétitions même si l'un des clubs n'a pas le nombre minimum requis.

Par contre, afin de satisfaire aux obligations vis-à-vis de l'article 12 (Statut des Jeunes), il est obligatoire d'avoir le nombre minimum de joueurs requis pour obtenir le point correspondant à l'équipe des clubs composant l'entente.

Le tableau des ententes en U6 à U11

Ctg	Club 1	Nb Joueurs dans l'entente	Club 2	Nb Joueurs dans l'entente	Club 3	Nb Joueurs dans l'entente	Entente enregistrée	Statut par rapport aux obligations des clubs en équipe de Jeunes concernant l'Article 12 des Championnats Séniors
U07	BLANGY SEP	5	BOUTTENCOURT	6			oui	
U07	BRAY SUR SOMME	4	CERISY	0			oui	
U07	HANGEST EN SANTERRE	8	PLESSIER	2	ARVILLERS	2	oui	
U07	HEUDICOURT	4	MOISLAINS	3			oui	
U07	PONT REMY	11	HALLENCOURT	0			oui	
U07	QUERRIEU	8	DAOURS	1			oui	
U09	BLANGY SEP	6	BOUTTENCOURT	5			oui	
U09	BRAY SUR SOMME	14	CERISY	6			oui	
U09	HEUDICOURT	9	MOISLAINS	2			oui	
U09	PLESSIER	10	HANGEST EN SANTERRE	6	ARVILLERS	5	oui	
U09	PONT REMY	15	HALLENCOURT	1			oui	
U09	QUERRIEU	20	DAOURS	6			oui	
U09	WOINCOURT DARGNIES	7	CHEPY	2			oui	
U11	ARVILLERS	10	PLESSIER	7	HANGEST EN SANTERRE	5	oui	comptabilisée pour les 3 clubs
U11	BELLOY SUR SOMME	4	LA CHAUSSEE TIRANCOURT	4			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U11	BLANGY SEP 1	14	BOUTTENCOURT 1	10			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U11	BLANGY SEP 2	14	BOUTTENCOURT 2	10			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U11	BRAY SUR SOMME	18	CERISY	4			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U11	CHEPY	5	WOINCOURT DARGNIES	7			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U11	EAUCOURT	9	MAREUIL CAUBERT	3			oui	comptabilisée pour Eaucourt uniquement
U11	MONCHY LAGACHE	6	CARTIGNY	8			oui	comptabilisée pour les 2 clubs

U11	PONT REMY	14	HALLENCOURT	4		oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U11	QUERRIEU	23	DAOURS	10		oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U11	ROYE NOYON 3	27	MARCHELEPOT	4		oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U11	VRON	6	RUE	6		oui	comptabilisée pour les 2 clubs

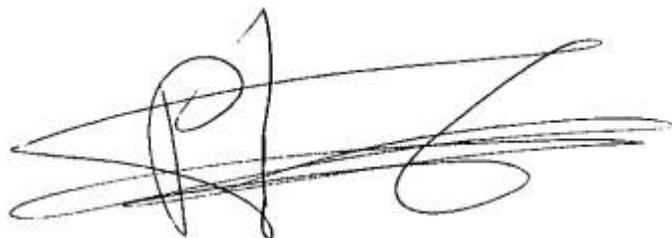
Le tableau des ententes en U12 à U18

Ctg	Club 1	Nb Joueurs dans l'entente	Club 2	Nb Joueurs dans l'entente	Club 3	Nb Joueurs dans l'entente	Entente enregistrée	Statut par rapport aux obligations des clubs en équipe de Jeunes concernant l'Article 12 des Championnats Séniors
U13	BLANGY SEP 2	21	BOUTTENCOURT	6			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U13	BRAY SUR SOMME 2	20	CERISY	4			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U13	CARTIGNY	8	SAILLY SAILLISEL	5			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U13	DEUX VALLEES	8	MOLLIENS OLYMPIQUE	5			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U13	MERICOURT L'ABBÉ	3	FOUILLOY	3			oui	non comptabilisée pour les 2 clubs
U13	MILLENCOURT	8	AILLY VAUCHELLES	1			oui	comptabilisée pour Millencourt uniquement
U13	MONCHY LAGACHE	10	LICOURT	4			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U13	PLESSIER	6	HANGEST EN SANTERRE	6			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U13	PONT REMY	17	HALLENCOURT	3			oui	comptabilisée pour Eaucourt uniquement
U13	QUERRIEU	14	DAOURS	3			oui	comptabilisée pour Querrieu uniquement
U13	QUESNOY LE MONTANT	9	CAYEUX SC	3			oui	comptabilisée pour Quesnoy le Montant uniquement
U13	RUE	6	VRON	4			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U15	CANDAS ABC2F	13	BERNAVILLE PROUVILLE	5			oui	comptabilisée pour Candas uniquement
U15	EAUCOURT	7	MAREUIL CAUBERT	7	GRAND LAVIERS	0	oui	comptabilisée pour Eaucourt et Mareuil uniquement
U15	FLESSELLES	11	AMIENS PIGEONNIER	13			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U15	HANGEST EN SANTERRE	2	PLESSIER	6	MOREUIL	7	oui	comptabilisée pour Plessier et Moreuil uniquement
U15	LA MONTOYE	24	QUERRIEU	4			oui	comptabilisée pour La Montoye uniquement
U15	OISEMONT TEMPLIERS	13	DEUX VALLEES	9			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U15	SAILLY SAILLISEL	11	CARTIGNY	7			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U15 à 8	BRAY SUR SOMME	8	CERISY	4			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U15 à 8	CAYEUX SC	8	QUESNOY LE MONTANT	4			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U15 à 8	CORBIE	8	LE HAMEL	5			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U15 à 8	HEUDICOURT	9	MOISLAINS	7			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U15 à 8	MEAULTE	6	MARCELCAVE	6			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U15 à 8	RUE	11	VRON	2			oui	comptabilisée pour Rue uniquement
U15 Fém.	ROYE NOYON	8	UF SANTERRE	2			oui	comptabilisée pour Roye Noyon uniquement
U16	EAUCOURT	8	GRAND LAVIERS	0	MAREUIL CAUBERT	9	oui	comptabilisée pour Eaucourt et Mareuil uniquement

U16	LA MONTOYE	9	QUERRIEU	4			oui	comptabilisée pour La Montoye uniquement
U16	LE HAMEL	10	CORBIE	4			oui	comptabilisée pour Le Hamel uniquement
U16	MARCELCAVE	7	MEAULTE	8			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U17	FRIVILLE ESCARBOTIN	11	WOINCOURT DARGNIES	6	GAMACHES US	8	oui	comptabilisée pour les 3 clubs
U17	ROYE NOYON 2	30	MARCHELEPOT	6			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U17	ST VALERY	13	CAYEUX SC	3			oui	comptabilisée pour St Valéry uniquement
U18	CENTULOIS 1924	20	HALLENCOURT	6			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U18	LA MONTOYE	7	QUERRIEU	15			oui	comptabilisée pour les 2 clubs
U18 Fém.	UF SANTERRE	10	ROYE NOYON	4			oui	comptabilisée pour les 2 clubs

Prochaine réunion : jeudi 19 décembre à 17 h 30

**Le Président
P. FOURE**



**Le Secrétaire de séance
R. PATTE**

